

Le 2 mars 2026

À cette séance ordinaire, tenue le 2 mars 2026, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents : Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et sept (7) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19 h 35).

48-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Manuel Deblois et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Adoption du procès-verbal du 2 février et 23 février 2026
3. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 5 février au 18 février 2026

Sécurité publique

4. (D) Autorisation achats - boyaux d'incendie, outils de coupe et bouteilles d'air à remplacer
5. (S) Attestation dépôt bilan des formations pompiers
6. (D) Autorisation modification résolution achat 43-26
7. (I) Entente pour sauvetage spécialisé (espaces clos et hauteurs)
8. (D) Démission Jean-François Roy (pompier volontaire)
9. (D) Autorisation cours Fit-test
10. (D) Mandat pour évaluation camions incendie exigée par assureur
11. (D) Mandat UMQ

Administration générale

12. (D) Politique MADA-Familles - 3 résolutions à adopter
13. (D) Demande assureur modification système d'alarme, suivi génératrice, entreposage au sous-sol presbytère et demande de délai - 3 résolutions à adopter
14. (D) Dépôt liste des membres ayant suivi la formation Éthique et déontologie le 18 janvier 2026

Hygiène du milieu

15. (D) Mandat PGA-Eau
16. (D) Mandat pour mise à jour plan d'intervention conduites exigée par MAMH
17. (D) Mandat pour validation débitmètre et stratégie économie d'eau potable

Loisirs et culture

18. (D) Reprise appel de candidature et réorganisation des tâches entre divers intervenants

Urbanisme et environnement

19. (D) Mandat à la MRC pour modification plan urbanisme et règlement de citation
20. (D) Ajustement des coûts du stationnement au 102, Langevin

Le 2 mars 2026

Travaux publics

21. (D) Autorisation travaux voirie à taux horaire 2026 (balayage, abat-poussière, nivelage, pavage voirie, vacuum, signalisation, lignage, gravier, transport)

22. (D) Mandat correctif portes de garage à l'entrepôt

Règlements

23. (D) Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement n°477-26 Code d'éthique et déontologie

24. (I) Varia

– Rappel confirmation réunion pour schéma d'urbanisme MRC

– Location 102, Langevin ou 1307, Ste-Thérèse

25. Correspondances

26. Période de questions

Le 2 mars 2026

49-26

Adoption des procès-verbaux du 2 février et du 23 février 2026

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Véronique Therrien et résolu unanimement;

Que les procès-verbaux du 2 février et du 23 février 2026 soient adoptés tels que présentés.

50-26

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 5 février au 18 février 2025

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs 501 438 à 501 443 totalisant 15 772,85 \$

Les paiements directs nos : 3022 à 3080 totalisant 76 495,79 \$

Chèques nos : 17 263 à 17 268 totalisant 68 120,49 \$

Pour un grand total de : 160 389,13 \$

1. Sécurité publique

51-26

Autorisation achats – boyaux d’incendie, outils de coupe et bouteilles d’air à remplacer

Considérant qu’il y a lieu d’approuver les achats du chef-pompier, financés à même la commandite de la Promutuel pour le service incendie;

Considérant qu’il y a lieu de remplacer des bouteilles d’air qui viennent à échéance en 2026;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal entérine les achats réalisés par le chef-pompier de boyaux et outils de coupe pour le service incendie pour un montant d’environ 2 500 \$, financés à même la commandite de la Promutuel et autorise l’achat de bouteilles (5 à 6 usagées) de la municipalité de Saint-Isidore de 2021 (durée de vie 15 ans) au prix de 400 \$ + taxes applicables à financer à même le budget incendie;

52-26

Attestation dépôt bilan des formations pompiers et autorisation formation

Considérant la résolution adoptée à la séance de février 2026;

Considérant le rapport déposé aux membres du conseil;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal atteste du dépôt du bilan des formations des pompiers volontaires de Sainte-Hénédiène et demande au chef-pompier de lui fournir un estimé de coûts et des délais prévus pour les cours qui sont à suivre de façon obligatoire en 2026.

Que le conseil autorise 3 pompiers à suivre la formation Auto-sauvetage en septembre prochain pour un montant de 2 500 \$ à même le budget de formation prévu du secteur.

Pour les cours MDO et MDOS, nous sommes en attente de la réponse de la MRC s’ils doivent être suivis en 2026.

Le tout sera financé à même les surplus accumulés de l’année 2025 à confirmer après le dépôt des états financiers.

Le 2 mars 2026

53-26

Autorisation modification résolution achat 43-26

Considérant la disponibilité des bottes coûtant environ 120 \$ de plus et le délai de 8 semaines pour les bottes choisies initialement;
Considérant qu'on peut financer la différence avec le reste de la commandite de la Promutuel;
Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un habit de combat qui vient à échéance en 2017;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de bottes de marque Globe Supreme Arctic Grip Pro 14" et l'achat d'un habit de combat pour remplacer celui qui vient à échéance en 2027.

Le tout sera financé par le reste de la commandite de la Promutuel et le budget de fonctionnement du service.

54-26

Démission Jean-François Roy (pompier volontaire)

Considérant l'avis écrit reçu de démission d'un pompier volontaire;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Jean-François Roy comme pompier volontaire pour la municipalité et le remercie pour son dévouement.

55-26

Autorisation cours Fit-test

Considérant l'obligation pour le service incendie de procéder à des essais d'ajustement des appareils de protection respiratoire annuellement;

Considérant l'occasion de procéder à ces tests avec un regroupement de municipalités de la MRC;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le service incendie à procéder aux essais d'ajustement des appareils de protection respiratoire Fit-test, pour chacun des pompiers volontaires de son service pour un montant de 1 000 \$.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du service incendie.

56-26

Mandat pour évaluation camions incendie exigée par l'assureur

Considérant la demande reçue de la part de l'assureur de procéder à l'évaluation des camions incendie;

Considérant la proposition reçue de SPE;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate SPE pour procéder à l'évaluation des camions incendie pour un montant de ±1 400 \$ taxes incluses, et autorise le directeur général, greffier-trésorier à transmettre le rapport à l'assureur.

Le 2 mars 2026

57-26

Mandat UMQ

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hénédine présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #SI-2024 pour un achat regroupé de produits utilisés en sécurité incendie;

Considérant les articles 29.9.1 de la *Loi sur les citées et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hénédine désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Hénédine joint le contrat SI-2024 de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en habits de combats nécessaires pour ses activités, pour toute la durée du contrat;

Que la Municipalité de Sainte-Hénédine s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée d'une (1) année; soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Ce contrat est aussi assorti d'une (1) année supplémentaire optionnelle;

Que la Municipalité procédera à l'achat de ces produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024;

Que la Municipalité procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2024, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 250,00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,00 % (ou 300,00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non-membres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le 2 mars 2026

2. Administration générale

58-26

Adoption de la politique MADA-Familles

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hénédine fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des dix municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU que la proposition de la Politique a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

ATTENDU que cette Politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marianne Jacques-Ouzilleau, appuyée par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte la Politique MADA-Familles.

Que le conseil reconnait cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

59-26

Adoption du plan d'action de la politique MADA-Familles

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hénédine fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique MADA-Familles;

ATTENDU que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de la consultation publique réalisée auprès des aînés, des familles et des adolescents;

ATTENDU que le comité local a fait consensus sur le plan d'action recommandé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique MADA-Familles.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les quatre prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Le 2 mars 2026

60-26

Nomination du comité de suivi de la mise en œuvre de la politique MADA-Familles et du plan d'action

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hénédine a démontré sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie pour les aînés et les familles par la mise à jour de sa Politique MADA-Familles et de son plan d'action;

ATTENDU que la mise en œuvre de la Politique MADA-Familles et de son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil constitue un comité de suivi de la Politique MADA-Familles sous la présidence du représentant ou de la représentante des questions touchant les aînés et les familles, accompagné d'un membre de l'équipe municipale.

Que ce comité se réunisse d'une à deux fois par année.

Que le mandat de ce comité soit :

- d'assurer le suivi de la politique et la mise en œuvre de plan d'action;
- d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux cibles et indicateurs;
- de maintenir la collaboration avec les différents partenaires et les citoyens;
- d'informer la population et les partenaires des avancées;
- de promouvoir les initiatives liées à la politique.

Que ce comité soit formé de :

- Francis Tardif, responsable Famille-Aînés
- Claude Lapointe, représentante des familles
- Hugo Vallée, représentant du CISSS-CA
- Jocelyn Cliche, représentant des organismes des aînés
- Marie-France Vallée, MRC de la Nouvelle-Beauce
- Yvon Marcoux, membre de l'équipe administrative
- Eva Ketelsen, membre de l'équipe administrative

61-26

Demande de l'assureur – modification système d'alarme

Considérant la demande de l'assureur de corriger le système d'alarme du Centre Municipal;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à niveau le système d'alarme au Chalet des loisirs, à l'aqueduc et à la caserne également;

Considérant la proposition reçue du représentant de GardaWorld;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le directeur général à signer les contrats soumis pour les travaux auprès de GardaWorld pour les modification et mise à niveau des différents systèmes d'alarme de la municipalité.

Le tout pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ à financer à même les budgets d'entretien des différents services ayant un système d'alarme.

Le 2 mars 2026

62-26

Demande de l'assureur – suivi génératrice

Considérant la demande de l'assureur d'avoir un contrat d'entretien annuel pour le suivi des deux génératrices stationnaires de la municipalité;

Considérant la proposition reçue de Génératrice Beaumont inc. en date du 17 février 2026;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le directeur général à faire réaliser la vérification annuelle des génératrices tel que demandé par l'assureur au prix de 1 490 \$ + taxes annuellement par Génératrices Beaumont inc.

63-26

Demande de l'assureur – entreposage au sous-sol presbytère

Considérant la demande de l'assureur concernant l'entreposage dans le sous-sol du presbytère, propriété de la municipalité depuis septembre 2025;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande à la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus de donner suite aux demandes de l'assureur de la municipalité concernant l'entreposage au sous-sol du presbytère. La municipalité demande à l'assureur un délai pour vider le tout avant le 30 juin 2026.

64-26

Demande de prolongation du délai de l'assureur

Considérant l'avis reçu de l'assureur de réaliser certaines modifications à la suite de sa visite du 4 décembre 2025, avant le 9 mars 2026;

Considérant que ce délai ne peut être rencontré;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande une extension de délai jusqu'au 30 juin 2026 pour se conformer aux demandes de l'assureur à la suite des recommandations émises dans le rapport du 11 décembre 2025.

65-26

Attestation dépôt liste membres du conseil ayant suivi la formation Éthique et déontologie le 18 janvier 2026

Considérant les exigences légales en vigueur;

Considérant la formation suivie le 18 janvier 2026, en présentiel, donnée par Christopher William Dufour-Gagné de Morency avocats.

Il est proposé par Marianne Jacques-Ouzilleau, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste du dépôt de la liste préparée par le directeur général, greffier-trésorier, des membres du conseil ayant suivi la formation Éthique et déontologie le 18 janvier 2026, tel que prévu à la loi. Le tout sera inscrit sur le site Web de la municipalité.

Le 2 mars 2026

3. Hygiène du milieu

66-26

Mandat PGA-Eau

Considérant la bonification possible des aides financières si la municipalité réalise un PGA-Eau et le dépose au MAMH;
Considérant que la municipalité a fait des démarches auprès de la FQM mais que celle-ci ne peut réaliser les deux étapes du PGA-Eau;
Considérant la proposition reçue d'Arpo Groupe-conseil pour réaliser le tout en date du 25 février 2026;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le mandat de réaliser le PGA-Eau d'ici la date limite du 31 décembre 2026 à Arpo Groupe-conseil au prix de 22 500 \$ en deux étapes selon la proposition reçue le 25 février 2026.

Le tout sera financé à même les surplus non-affectés.

67-26

Mandat pour mise à jour plan d'intervention conduites exigée par le MAMH

Considérant que pour avoir accès à des programmes permettant de continuer à remplacer les conduites d'aqueduc et d'égouts qui sont en fin de vie, la municipalité doit avoir un plan d'intervention à jour;
Considérant que le dernier plan date de 2017;
Considérant la proposition reçue d'Arpo Groupe-conseil en date du 16 février 2026;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie le mandat de réaliser la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts municipales à Arpo Groupe-conseil au prix de 18 050 \$ + taxes selon la proposition datée du 16 février 2026.

Le tout sera financé à même les surplus non-affectés.

68-26

Mandat pour validation débitmètre et stratégie économie eau potable

Considérant l'obligation faite par le MAMH de déposer annuellement un rapport sur la stratégie d'économie d'eau potable;
Considérant que la municipalité a l'obligation de réaliser des actions relatives à ce rapport, dont la validation du débitmètre;
Considérant la proposition reçue à cet effet le 13 février 2026;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie la validation MAMH/MELCC du débitmètre à Endress + Hauser au prix de 1 597 \$ plus taxes applicables.

Le tout sera financé à même le budget d'entretien du secteur.

Le 2 mars 2026

4. Loisirs et culture

69-26

Reprise appel de candidatures et réorganisation intérimaire des tâches entre divers intervenants

Considérant que le premier appel de candidatures n'a pas donné de résultats satisfaisants pour le remplacement de la RGLCAA;
Considérant que les activités ne peuvent être mises sur pause indéfiniment;

Considérant la suggestion du comité de sélection de diviser les tâches de façon intérimaire entre les différents intervenants déjà sur le terrain, dans la mesure du possible;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la reprise de l'appel de candidatures au poste de RGLCAA;

Que le conseil autorise la réorganisation intérimaire des tâches de la RGLCAA entre divers intervenants afin d'assurer une continuité des activités.

5. Urbanisme et environnement

70-26

Mandat à la MRC pour modification plan urbanisme et règlement de citation

Considérant qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures de modification du plan d'urbanisme et du règlement de citation pour déciter en partie l'immeuble au 1307, route Ste-Thérèse;

Considérant la proposition d'assistance reçue de la MRC en date du 23 février 2026;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la proposition d'assistance du service d'aménagement de la MRC pour modifier le plan d'urbanisme et le règlement de citation pour déciter en partie l'immeuble au 1307, route Ste-Thérèse en fonction de projets futurs, le tout selon la proposition reçue le 23 février 2026.

71-26

Ajustement des coûts du stationnement au 102, Langevin

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le montant des coûts de l'entente autorisé par la résolution 39-26 selon le nouvel estimé reçu de l'ingénieur en date du 5 février 2026;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'ajustement des coûts de l'entente à intervenir avec le CISSS-CA ou son représentant à 199 858,48 \$ plus taxes applicables, selon l'estimé révisé de l'ingénieur-conseil.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement prévu à cette fin.

6. Travaux publics

72-26

Autorisation travaux voirie à taux horaire 2026 (balayage, abat-poussière, nivelage, pavage voirie, vacuum, signalisation, lignage, gravier, transport)

Considérant qu'à chaque année la municipalité doit réaliser des travaux d'entretien des rues et routes;

Considérant que ces travaux sont généralement réalisés à taux horaire, au besoin par les fournisseurs offrant les meilleurs rapports qualité/ prix œuvrant dans la région;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser de façon ponctuelle à taux horaire les travaux de voirie requis (balayage, nivelage, gravelage, pavage, vacuum, signalisation, lignage, gravier, transport) sous les seuils de la politique de gestion contractuelle sur les rues et routes de la municipalité.

Le tout sera financé par les sommes prévues à même le budget de fonctionnement.

73-26

Mandat correctif portes de garage à l'entrepôt

Considérant les commentaires reçus lors de la réparation d'une porte à l'entrepôt municipal par les employés municipaux à l'effet qu'il y aurait lieu de faire des correctifs pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des portes;

Considérant la proposition reçue à cette fin le 19 février 2026;

Il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser les correctifs requis aux portes de garage de l'entrepôt municipal pour fins de sécurité et de bon fonctionnement par l'entrepreneur Les Portes A. Poulin inc., pour un montant d'environ 1 000 \$ + taxes.

Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget de fonctionnement du secteur concerné.

7. Règlements

74-26

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement n°477-26 Code d'éthique et déontologie

Avis de motion est donné par Manuel Deblois qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption le règlement n°477-26 Code d'éthique et de déontologie.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

75-26

Levée de la séance

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heure vingt (21 h 20)

Marc-Antoine Cyr,
maire

Yvon Marcoux,
directeur général,
greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »